



# conseils cession de parts sociales entre associés

Par **carolinem18**, le **09/11/2008** à **21:47**

bonjour,

je suis associée co-majoritaire et co-gérante d'une SARL créée en août 2008. La société compte deux associés. Sur les statuts, il est écrit que chaque associé s'engage à apporter 500 euros et l'équivalent de 250 euros en nature.

La société n'a pas encore d'activité effective car nous avons du faire face à plusieurs complications. Vendredi soir, j'ai décidé de partir deux jours voir ma soeur. J'ai prévenu mon associée. Celle ci a réagi très violemment, et m'a dit qu'elle ne voulait plus travailler avec moi. Le soir même elle m'a dit qu'elle m'avait envoyé une lettre m'assignant devant le tribunal de commerce en paiement d'une somme d'argent qu'elle appelle "apport personnel". Cet apport correspond en fait au montant que nous nous étions chacune engagée à investir dans la société. Elle m'accuse aussi d'avoir commis une "faute professionnelle" autrement dit d'avoir mis en péril les intérêts de la société en m'accordant deux jours de repos. Le lendemain, elle m'a insulté et a proféré des menaces de mort à mon encontre. Je souhaite quitter la société. Je sais que les parts sont librement cessibles entre associés et j'aimerais savoir quelles sont les formalités à suivre pour cela, a quelle valeur je peux vendre mes parts et si je risque quelque chose devant le tribunal de commerce.

je sais que cette personne a obtenu l'argent qu'elle a injecté dans la société en fraudant son assurance (elle a fait volé et incendié son véhicule...) Donc voilà, j'ai face à moi une personne impulsive qui a peu d'égard pour la loi et qui essaye de m'intimider. Je suis assez désespérée face à cette situation mais je ne me laisserai pas faire. Pour cela j'ai besoin de connaître mes droits et c'est pourquoi je vous envoie ce message.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à mon affaire, veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.